



Dossier de presse

Vendredi 23 juin 2023

L'Eté à Grenoble Prévention et risques face aux fortes chaleurs et à la canicule



L'été est là et avec des canicules vouées à se multiplier et s'intensifier, la Ville anticipe afin de protéger ses habitant-es et ses espaces publics des fortes chaleurs, de la sécheresse et des risques d'incendie. La Ville agit sur deux principaux axes : sur le long terme, l'adaptation au réchauffement climatique, notamment la lutte contre les îlots de chaleur ([voir dossier de presse](#)), et sur le court terme, la sécurité des Grenobloises et Grenoblois, avec une attention particulière pour les publics les plus fragiles (personnes âgées et isolées, public de la rue, enfance et petite enfance...).

● Les fortes chaleurs entraînent plusieurs risques pour les populations, notamment les plus fragiles, pour les animaux et pour la biodiversité. En 2022, l'Isère a connu 23 jours de canicule (vigilance orange) : 8 en juin, 11 en juillet et 4 en août. A titre de comparaison, la France subit en moyenne 9,4 jours de vague de chaleur par an sur la dernière décennie contre 1,7 en moyenne avant 1989. La fréquence des vagues de chaleur doit encore doubler d'ici 2050.

Les risques de sécheresse entraînant des restrictions importantes sur les usages de l'eau, les risques d'incendie de forêt et de végétation sont aussi accentués par les fortes chaleurs.

● Cette nouvelle donne climatique nécessite une transformation en profondeur de nos organisations et de nos comportements individuels et collectifs ; aussi la Ville de Grenoble a établi un **plan municipal «fortes chaleurs et canicules»**, visant à limiter l'impact de l'augmentation des températures sur la santé des habitant-es. En effet, l'état général des populations, et tout particulièrement des populations vulnérables à la chaleur, se détériore rapidement dès une exposition de courte durée à un pic de chaleur : plus l'intensité de la chaleur augmente, plus la part de la population éprouvant des difficultés augmente. Les températures extrêmes en journée restant élevées la nuit n'offrent que peu de temps de repos aux organismes.

Aussi, il est probable que les plus grandes fréquences et intensités des vagues de chaleur pourront se traduire par une augmentation du nombre de pathologies liées à l'exposition à la chaleur, du nombre de recours aux soins et du nombre de décès prématurés en lien avec la chaleur, non seulement parmi les populations vulnérables, mais aussi plus largement au sein de l'ensemble de la population. **L'accompagnement, les messages de prévention et la veille sociale jouent un rôle essentiel dans la prévention des décès.**

● Pour la canicule, la sécheresse ou l'incendie, certaines mesures de prévention sont graduées en fonction de l'intensité de l'aléa. Comme pour les vigilances météo, il existe des niveaux de vigilance et d'alerte (vert, jaune, orange, rouge). La Ville assure une veille permanente pour relayer l'information voire l'alerte, et les bons gestes à adopter dans chaque situation. Pour des situations exceptionnelles (canicule ou risque incendie extrême=rouge), la Ville pourra prendre des mesures d'urgence et activer le plan communal de sauvegarde.

NIVEAU 1 Veille saisonnaire	1^{er} juin au 15 septembre Déclenchement automatique Les températures sont estivales sans être inhabituelles.
NIVEAU 2 Avertissement chaleur	VIGILANCE JAUNE MÉTÉO FRANCE La chaleur est intense pendant moins de 3 jours ou une canicule est attendue.
NIVEAU 3 Alerte canicule	VIGILANCE ORANGE MÉTÉO FRANCE Les seuils de canicule sont atteints : 19°C la nuit et 34°C le jour pendant au moins 3 jours consécutifs, pour le département de l'Isère. Déclenchement par le Préfet
NIVEAU 4 Mobilisation maximale	VIGILANCE ROUGE MÉTÉO FRANCE Canicule exceptionnelle (intensité, durée, nombreux territoires concernés) avec effets collatéraux (sécheresse, approvisionnement en eau/électricité, saturation des hôpitaux, incendies...) Déclenchement par le Premier ministre

► Fortes chaleurs et pollution de l'air

Les fortes chaleurs s'accompagne souvent d'une pollution de l'air importante. Le polluant de l'air estival, l'ozone, se forme sous l'effet du rayonnement solaire à partir des composés organiques volatils et des oxydes d'azote, principalement émis par les véhicules.

Ces derniers jours, Grenoble a été concernée par un épisode de pollution aux particules fines : en cause, une masse d'air chargée en poussières désertiques a touché le sud-est de la région. La vitesse sur la rocade avait donc été limitée à 70km/h.

En cas d'épisode de pollution de l'air l'été, il est important de continuer d'aérer les locaux (tôt le matin, le soir ou la nuit), les activités de plein air de faible intensité peuvent être maintenues en évitant les moments les plus chauds et en s'éloignant si possible des grands axes routiers.

La Ville a réuni les conseils et bons gestes à adopter sur [son site](#), avec des conseils personnalisés par publics cibles (scolaires, sportifs et sportives, aîné-es...).

Pour suivre la qualité de l'air sur l'agglomération : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/



Prendre soin de la santé de toutes et tous

► Des ateliers de sensibilisation aux risques liés aux UV et aux fortes chaleurs

En complément du thème des fortes chaleurs, la Ville s'empare de la problématique des UV encore peu connue du grand public. Des ateliers sont proposés par les infirmières de prévention de la direction de la santé de la Ville aux agent-es travaillant avec des enfants (ATSEM, personnel des crèches et écoles, éducatrices et éducateurs sportifs, animateurs et animatrices piscine, référent-es familles des Maison des habitants etc.), ils permettent d'identifier :

- Les situations à risque élevé face aux UV : la connaissance des niveaux d'indice UV, comment se mesurent-ils, les variations selon la météo et la saison...
- Les risques pour la santé, tels que les pathologies de l'œil comme les cataractes ou les pathologies cutanées comme les cancers de la peau.
- Et de promouvoir les mesures de protection : quelle exposition selon le phototype, éviter de s'exposer entre 12h et 16h, quels vêtements privilégier, quels types de crème solaires utiliser...

Pour plus d'information : <https://www.gremag.fr/article/477/3-fortes-chaieurs-et-uv-protger-les-enfants-dans-les-ecoles.htm>

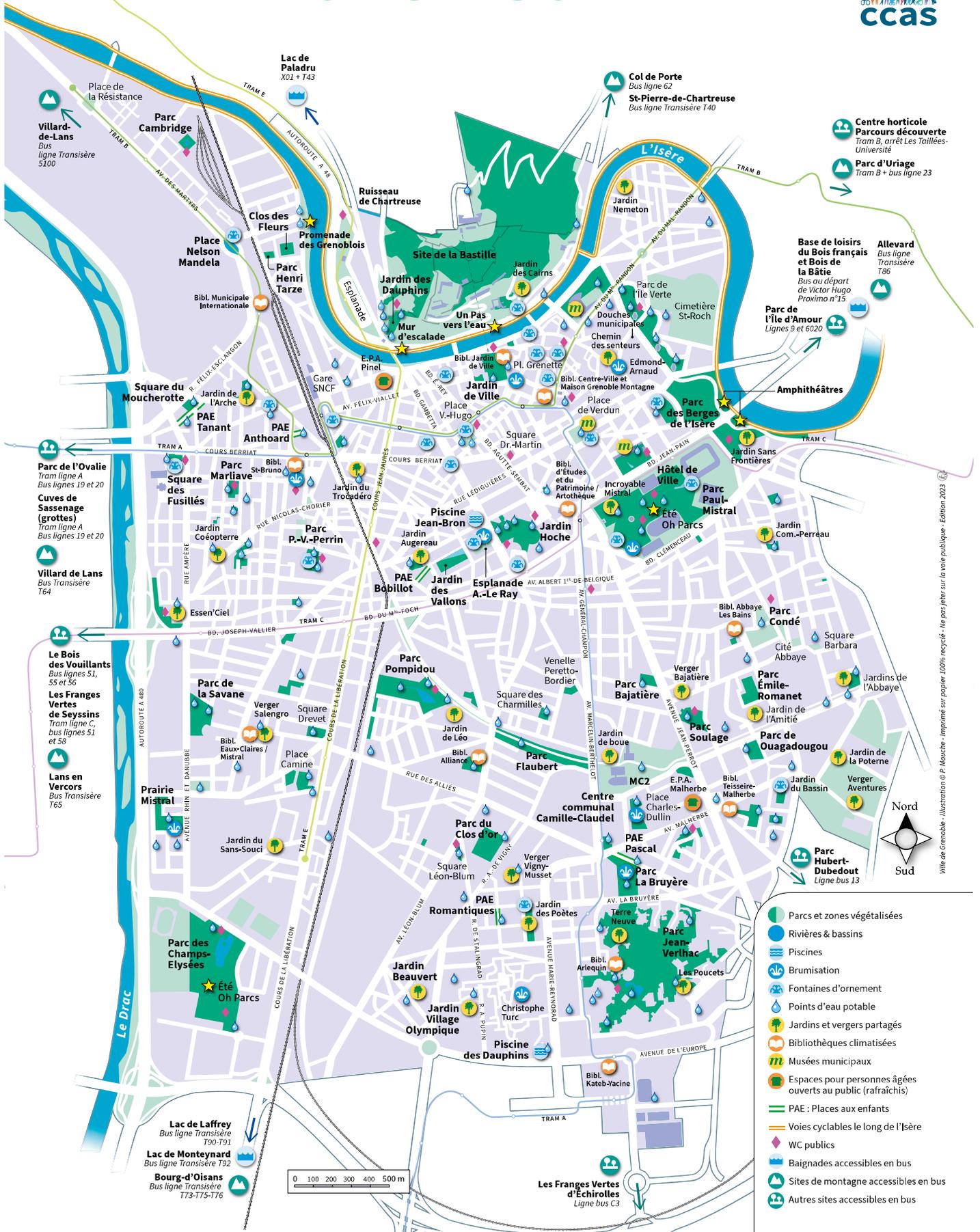


Des zones d'ombre et un accès à l'eau ont été créés lors de la rénovation de la cour de l'école Clémenceau
© Alain Fisher 2022

► Communication au grand public

- La Ville édite chaque année une carte des lieux frais, avec les parcs et jardins, les points d'eau, les lieux culturels gratuits, les sanitaires, etc.
- Elle communique pendant tout l'été via son magazine Gremag, le site web, les réseaux sociaux, les communiqués de presse, l'affichage, etc. afin que chacune et chacun connaisse les bons réflexes pour se protéger de la chaleur ainsi que ses proches.
- La Maison de la montagne accompagne les habitants et habitantes vers des lieux de fraîcheur en moyenne et haute montagne. Elle organise notamment une [formation](#) gratuite ouverte aux Grenoblois-es adultes débutant-es qui souhaitent devenir autonomes pour de petites randonnées en moyenne montagne autour de Grenoble. Sur son site, elle propose une [sélection d'activités](#) en montagne accessibles en transport en commun depuis Grenoble.
- L'Été Oh Parc propose pendant toutes les vacances d'été de partager des moments de convivialité au frais dans deux parcs de la ville : tout l'été dans le parc Paul Mistral et pendant le mois de juillet au parc Bachelard. [Retrouvez le dossier de presse sur les animations de l'été](#)

Points de fraîcheur à Grenoble et alentour





▶ Les enfants, des publics fragiles à protéger

Parmi les publics prioritaires à protéger lors des épisodes de fortes chaleurs, les enfants, plus fragiles, peuvent être particulièrement touchés. La Ville et ses écoles ainsi que les services périscolaires agissent sur trois axes : l'organisation, les bâtiments et les espaces extérieurs.

● L'organisation

Chaque établissement recevant des enfants (scolaire, périscolaire, crèches, centres de loisirs, activités sportives, etc.) reçoit une fiche pratique avec des propositions d'adaptation ; au printemps, un travail collectif avec les équipes pédagogiques a permis d'identifier les actions liées à l'organisation permettant de limiter les apports de chaleur et de protéger les enfants :

- Les menus de la restauration scolaire peuvent être servis chauds ou froids (évite l'usage des fours dans les établissements et permet aux enfants de manger un repas froid équilibré).
- Les repas peuvent être pris en extérieur ; installation de «bars à eau» pour les enfants.
- Il est possible de faire l'école et le périscolaire en extérieur.
- Chaque fois que possible, l'usage des sèche-linge est différé en dehors des horaires d'occupation des locaux pour éviter une surchauffe supplémentaire des pièces de vie.

● Les bâtiments

- Des films UV peuvent être posés sur les fenêtres pour limiter l'exposition.
- Des expérimentations sont menées à la maternelle Houille Blanche, la maternelle La Rampe et les écoles Anthoard, Jules Ferry, Les Genêts ou Sidi Brahim, pour ventiler les bâtiments pendant la nuit (pose de grilles de ventilation anti-intrusion aux fenêtres).
- Une vaste campagne pour équiper les écoles de brasseurs d'air se poursuit, avec l'objectif d'en installer un par salle d'activité ou de sieste dans chaque école. La priorité est donnée aux écoles les plus concernées par l'inconfort estival. La totalité des écoles en seront équipées dès 2024.
- Des menuiseries et des stores protégeant de la chaleur sont mis en place, et une réflexion est en cours pour installer des brises-soleils et végétaliser les façades les plus touchées par les rayons du soleil, comme cela est le cas par exemple à l'école Vallier.
- Des ventilations double-flux sont mises en place, dernièrement dans la maternelle Malherbe.
- Le confort d'été est une priorité lors des rénovations et constructions : freecooling, rafraîchissement par eau de nappe, casquettes solaires, isolations, etc.

● Les aménagements extérieurs :

- Plusieurs cours de récréation sont rénovées avec des végétalisations et des déminéralisations afin de transformer ces espaces bitumés en véritables îlots de fraîcheur.
- Des systèmes de rafraîchissement par l'eau sont installés dans les cours (écoles, crèches, centres de loisirs...). A l'heure actuelle, 52 systèmes de rafraîchissement ont été installés dans 45 écoles, ainsi que dans des crèches et à la Maison des Collines.

▶ Protéger les aîné-es

Les personnes fragiles et isolées, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou celle d'un tiers, figurer sur un registre communal nominatif. Ces informations permettront, si besoin, de veiller sur les personnes inscrites et leur apporter rapidement conseils et assistance.

Ce registre est disponible pour les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail ou les adultes handicapés.

Actuellement, 454 personnes sont inscrites. Le CCAS mène des actions de veille et de lutte contre l'isolement :

- Une veille téléphonique hebdomadaire tout l'été.
- Une action de lutte contre l'isolement grâce à la mobilisation d'agent-es du CCAS pour envoyer des cartes postales pendant la période estivale ainsi que la carte des lieux rafraichis et des bonnes pratiques éditée par la Ville.
- Le déclenchement de l'automate d'appels, en général à jonction entre les niveaux d'alerte 2 et 3, afin de diffuser un message de prévention et alerter les secours si les personnes ne répondent pas au téléphone.

Pour s'inscrire au registre des personnes fragiles ou isolé-es, il suffit d'appeler le 04 76 69 45 45.

Pour toucher un public éloigné des institutions, une agente du CCAS se déplace en triporteur dans la ville notamment dans les marchés afin de rencontrer de potentielles personnes à inscrire au registre.

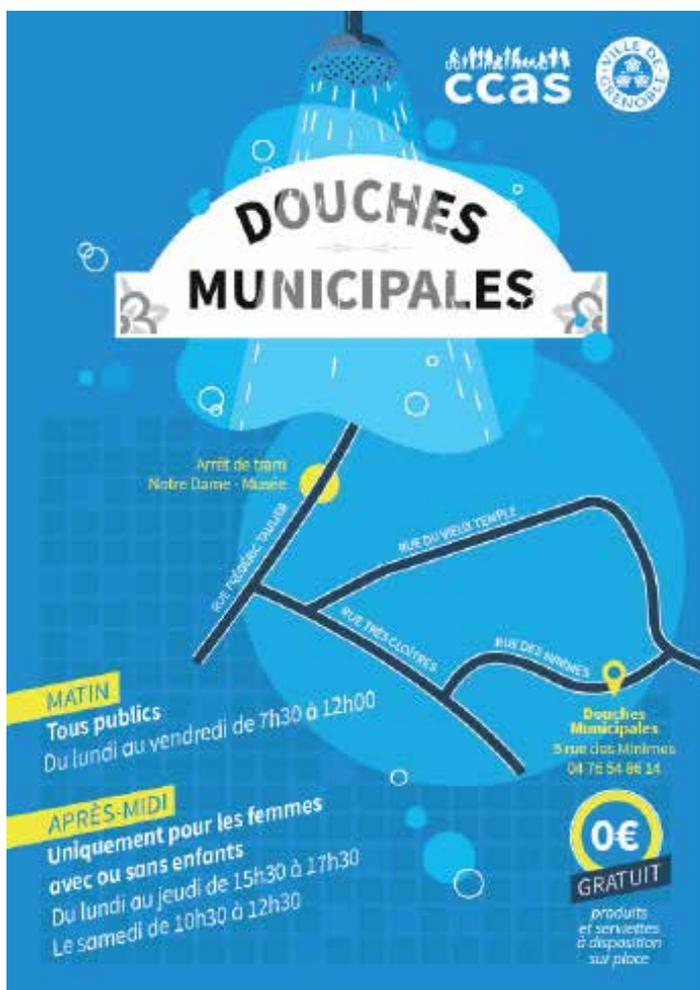
Le CCAS s'appuie également sur un réseau de professionnel-les et de bénévoles engagé-es.

Ceux-ci peuvent prendre un rôle de médiation, d'information et d'orientation auprès du public en ayant une action de pivot entre les habitant-es fragiles et isolé-es de certains quartiers et le CCAS. Ainsi, les gardien-nes d'immeuble, les Unions de quartiers, certains commerces de proximité, peuvent repérer les situations.

Le CCAS a pris contact de ces acteurs et actrices pour les sensibiliser et les former afin qu'elles et ils soient, le temps d'un été, relais auprès du public pour assurer une orientation vers le CCAS.



Passage du triporteur au marché Saint-Bruno



► Des douches municipales gratuites

Les douches municipales sont ouvertes à toutes et tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 11h45 et les lundis et vendredis de 15h30 à 17h15. Des créneaux sont réservés aux femmes et aux enfants accompagnés les mardis de 7h30 à 11h45.

Huit douches sont disponibles, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un kit de toilette (serviettes, savons et shampoings) et des protections hygiéniques sont également mis à disposition gratuitement.

► Protection des agent-es

La Ville communique et agit également en direction de ses agent-es : 500 affiches préventives dans les bâtiments administratifs, fiches « bons gestes » joints aux bulletins de salaire, mails de prévention en cas de canicule, communication interne, adaptation des horaires de travail, possibilité de télétravail, adaptation des vêtements de travail...



Musée de Grenoble © Auriane POILLET, Ville de Grenoble 2020

► Des lieux de culture accueillant toute l'année

Après les bibliothèques 100% gratuites depuis 2019, les musées municipaux (Musée de Grenoble, Muséum et Musée Stendhal) sont également gratuits pour toutes et tous depuis mai 2023.

Ces espaces climatisés peuvent accueillir les personnes en recherche de lieux frais pendant les fortes chaleurs, et peut-être les aider à pousser la porte si ils et elles n'y sont pas habitués.

► Un protocole pour les événements organisés ou soutenus par la Ville

La Ville met en place un protocole en 3 niveaux d'alerte pour ses événements en période de canicule, selon l'activité et le public reçu (vigilance, adaptation ou annulation).

► Une vaste étude sur les îlots de chaleur urbain

L'îlot de chaleur urbain est un phénomène nocturne avec un écart de température qui se creuse entre le centre-ville et la périphérie. L'enjeu de santé est très important, car les organismes n'ont plus la possibilité de se reposer et de récupérer la nuit. La Ville de Grenoble a un temps d'avance sur la question : elle a commandé une étude fine réalisée par un climatologue urbain. [Accéder à la synthèse de l'étude](#)



La Bastille pendant la canicule de 2022 © Auriane POILLET - Ville de Grenoble 2022

Lutter contre le risque d'incendie à Grenoble

► Le risque de feu de forêt à Grenoble

Comme 37 communes du département de l'Isère, Grenoble est classée à risque pour les incendies de forêts, le secteur de la Bastille est concerné, ainsi qu'une zone de 200m autour de la forêt.

90% des départs de feu sont liés à l'activité humaine. La majorité d'entre eux sont dus à des imprudences et à des comportements dangereux, aussi bien de touristes que de riverain-es : chantiers, mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camps...

Parce qu'elle offre des espaces de repos, et abrite une grande biodiversité, la Bastille est le poumon vert des Grenoblois-es. C'est aussi un des principaux lieux touristiques de Grenoble qui accueille de nombreuses activités culturelles, sportives ou économiques. La vigilance est fondamentale pour protéger ce précieux patrimoine à la fois historique et naturel, en sachant que la forêt et la végétation jouent également un important rôle de protection contre les chutes de blocs.

Comment éviter les départs de feu ?



Feu et barbecue

J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.



Cigarette et mégot

Je jette mes mégots dans un cendrier. Je ne fume pas en forêt.



Travaux et étincelles

Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

► Contribuer à la prévention du risque de feu de forêt :

La Ville relaie la campagne nationale <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation> et les consignes préfectorales (Arrêté du 28 avril 2017) sur l'emploi du feu. A l'intérieur et à moins de 200 m de La Bastille, il est interdit :

- Toute l'année à toute personne autre que les propriétaires ou leurs ayants droit, de porter ou d'allumer du feu, de jeter des mégots et tout objet en combustion.
- De fumer du 1^{er} février au 30 avril et du 15 juin au 15 septembre.
- Aux propriétaires et aux ayants droit, en dehors de leurs habitations ou de leurs dépendances, de porter ou d'allumer du feu, de fumer, de jeter des mégots et tous objets en combustion dans les cas suivants : par vent fort (>40 km/h), quelle que soit la période ; du 15 juin au 15 septembre sauf dans deux cas (apiculture, feux de la Saint Jean hors vent fort); du 1^{er} février au 30 avril sauf dérogations.

Les documents sont disponibles sur grenoble.fr. L'utilisation de barbecues, la confection de feux et autres activités susceptibles de provoquer des incendies sont également interdites dans les espaces verts de la Ville toute l'année.

En respectant l'obligation légale de débroussaillage qui concerne toutes et tous les propriétaires de terrains situés sur les zones à risques (Arrêté préfectoral du 12 avril 2013). La Ville assure l'information et l'accompagnement des propriétaires.

Attention, débroussailler ne signifie pas couper tous les arbres. On entend par débroussaillage les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature (bois morts, broussailles, rémanents, etc.) dans le but de diminuer l'intensité du feu et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations permettent ainsi d'assurer une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal, dans des périmètres limités (rayon de 50m autour des bâtiments ou toute la parcelle en fonction du classement au PLUi).

La Ville et ses partenaires, notamment le SDIS38, Grenoble Alpes Métropoles, l'office National des Forêt, préparent, toute l'année, les moyens d'intervention et les procédures de gestion de crise en cas de feu de forêt. Une veille activée en période estivale permet d'adapter les pratiques en fonction de la sévérité du risque. Comme cela a été expérimenté l'année dernière, les mesures pourront porter sur des conseils de prudence, puis évoluer vers la fermeture d'espaces sensibles, voire de tous les espaces naturels si le niveau de risque devient très sévère (cumul d'une végétation très sèche, de la chaleur, et du vent). La Météo des forêts évalue quotidiennement le risque d'incendie au niveau départemental, la Ville communique uniquement sur l'évaluation locale du risque de feu de forêt car la Bastille est particulièrement vulnérable par son exposition, sa végétation, et son importante fréquentation.